

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES**

**Séance du 20 Décembre 2023**

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Nombre de Membres présents : 21**

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**L'an deux mil vingt trois**

**Et le vingt décembre**

**A dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Présents

**Date de la convocation :**

14/12/2023

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL  
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - H. JAUBERT- P. PORTE - S. REBUFFAT  
S. AELVOET - B. BERTRAND - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. DELCOURT  
J. CHUECOS - F. CHEILAN – A. RATTIER - A. JOUBERT - A. VASAI  
R. BENEJEAN

**Date d'affichage :**

14/12/2023

Objet de la délibération 69-2023

Versement d'un acompte de subvention 2024

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. NOEL-GAMET à F. BLARQUEZ  
C. UHL à F. CHEILAN  
V. LEVEQUE à H. JAUBERT  
M. SOLER à M. DUMAS  
N. LIGNY à S. LEBELLE  
J.L. CLOEZ à A. RATTIER

Absent(s) excusé(s)

*Frédéric BLARQUEZ a été nommé secrétaire de séance*

Rapporteur : Hugo JAUBERT

Avant le vote du budget 2024, qui doit approuver le montant définitif de la subvention allouée pour l'exercice 2024 au Centre Communal d'Action Sociale et afin d'effectuer les opérations courantes du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, notamment le versement de l'aide au chauffage pour moitié environ en février 2024, le Conseil municipal est invité à délibérer pour accorder une avance d'un montant de 7 250 € sur la subvention 2024 au CCAS soit 25% du montant alloué au budget 2023.

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les besoins budgétaires du CCAS pour effectuer ses opérations courantes,

**Et après en avoir délibéré,**

## DÉCIDE

**ARTICLE I : D'ATTRIBUER** au Centre Communal d'Action Sociale une avance sur subvention 2024 de 7 250 €,

**ARTICLE II : DE PRECISER** que cette avance sera mandatée au CCAS dès janvier 2024 et sera reprise dans le Budget Primitif 2024.

### VOTE

Pour : G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER  
F. BLARQUEZ – M. NOËL GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – S. AELVOET  
B. BETTINA – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE – J. DELCOURT – F. CHEILAN – A. RATTIER  
J. CHUECOS – M. SOLER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY – A. VASAÏ – C. UHL

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,

Gilles MOURGUES



Le secrétaire de séance,

Frédéric BLARQUEZ

